

Maître d'Ouvrage

COMMUNAUTE DE COMMUNES
89130 TOUCY

Opération

MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE & SECURITE
INCENDIE DU CENTRE LOISIRS

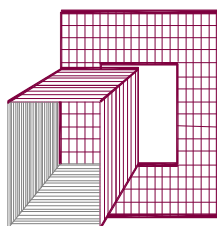
40 Rue Paul Defrance
89130 TOUCY

C.C.T.P.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES

LOT N°03 : PLOMBERIE CHAUFFAGE

Maître d'oeuvre :



a.arts.

Sarl d'Architecture J. labouré - y. snot

2 rue Blaise Pascal 89300 Joigny

Tél 03 86 91 75 00 – Fax 03 86 91 45 57

contact@cablnet-arts.com

Bureau d'Etudes Techniques :

PROJELEC

BUREAU D'ÉTUDES

14, rue Tilladet

BP 10071

71003 MACON Cedex

☎ 03.85.38.29.62 📧 03.85.38.33.28

Courriel projelec@projelec.fr

SOMMAIRE

I. GENERALITES	3
I.1. OBJET DU DEVIS	3
I.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
I.3. AUTORITE DU DESCRIPTIF	3
I.4. OBLIGATIONS DIVERSES DE L'ENTREPRISE	3
I.5. ETENDUE DU MARCHE - SUPPLEMENTS	3
I.6. PRESENTATION DES PROPOSITIONS	3
I.7. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
I.8. LIMITES DES PRESTATIONS	4
I.9. ACOUSTIQUE	5
I.10. MISE EN OEUVRE.....	5
I.10.1. Généralités.....	5
I.10.2. Percements, saignées, scellements.....	5
I.10.3. Gains de ventilation mécanique	5
I.11. FRAIS A PREVOIR	5
I.12. RESERVATIONS - PERCEMENTS - SAIGNEES - REGARNISSAGES.....	5
I.13. CONNAISSANCE DES LIEUX	6
I.14. PROTECTION AU GEL	6
I.15. ESSAIS ET REGLAGES	6
I.16. PIECES A REMETTRE PAR LES CONCURRENTS	6
I.17. PIECES A REMETTRE PAR L'ENTREPRISE RETENUE	6
I.18. GARANTIE ET RECEPTION	6
I.19. ETUDES TECHNIQUES	7
I.20. ELIMINATION DE DECHETS.....	7
I.21. HYGIENE ET SECURITE.....	8
II. DESCRIPTIF DES OUVRAGES	9
II.1. PLOMBERIE SANITAIRE.....	9
II.2. CHAUFFAGE VENTILATION.....	10
III. TRAVAUX ET PRESTATIONS DIVERS.....	11
OPTION	11

I. GENERALITES

I.1. OBJET DU DEVIS

Le présent projet a pour objet de définir l'étendue des prestations du lot Plomberie Chauffage relatif à la présente opération : Mise aux normes accessibilité et sécurité incendie du centre loisirs à TOUCY - 89180

I.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent essentiellement :

- La fourniture, le transport et la mise en oeuvre de tous les matériels et matériaux nécessaires à la réalisation complète des installations de Chauffage et Plomberie Sanitaire.
- Le déplacement des radiateurs en fonction du nouveau cloisonnement.
- Le déplacement de radiateur pour permettre la pose du doublage des murs.
- L'installation des appareils sanitaires et de cuisine avec leur distribution EF et EC avec raccords EU/EV sur le réseau existant.

I.3. AUTORITE DU DESCRIPTIF

Le descriptif complète et précise le dossier de consultation et les plans, en cas de désaccord entre lui et une pièce du dossier, il fait autorité.

I.4. OBLIGATIONS DIVERSES DE L'ENTREPRISE

L'entreprise devra obtenir l'accord du Maître d'ouvrage, du Maître d'œuvre et du BET sur les plans et schémas avant exécution. Elle est tenue de signaler toute anomalie, impossibilité de réalisation ou normative ou omission éventuelle qui pourrait lui apparaître, tant dans les pièces écrites que sur les plans proposés. La dite vérification valant renonciation à recours.

Pendant toute la durée des travaux et pendant la période de garantie, l'entrepreneur est entièrement responsable de ses installations et sera tenu de remplacer à ses frais toutes les pièces et appareils manquants ou défectueux, compris frais de main d'œuvre, raccords et réfections de toute nature, entraînés par son intervention.

I.5. ETENDUE DU MARCHE - SUPPLEMENTS

Le marché porte sur les travaux tels que définis au présent descriptif. Ces travaux devront être exécutés en intégralité.

Les seuls suppléments admis seront ceux portant sur des travaux définis initialement pour lesquels des adjonctions ou modifications seraient demandées après passation du marché.

L'entreprise devra obligatoirement obtenir un accord signé en ce qui concerne les éventuels travaux supplémentaires, avant exécution de ces derniers. Les suppléments seront facturés suivant les prix unitaires du bordereau de prix ou à défaut, ils devront faire l'objet d'un devis complémentaire préalablement accepté.

I.6. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

L'entrepreneur devra fournir toutes les pièces justificatives permettant d'analyser et de connaître avec certitude la valeur de sa prestation.

Le quantitatif proposé devra être complété intégralement par l'entreprise, prix unitaires indiqués. En cas de non-respect de cette présentation, la proposition ne sera pas prise en considération.

Les quantités ne sont données qu'à titre indicatif, l'entreprise est tenue de les vérifier.

Le fait de reproduire les mêmes quantités vaut acceptation de la part de l'entrepreneur qui ne pourra réclamer ultérieurement.

Toutes les erreurs ou omissions constatées après la remise de l'offre ne sauraient en aucun cas remettre en question le prix global et forfaitaire de celle-ci. Les variantes éventuelles pourront être proposées sur note annexée avec tous les éléments permettant l'analyse avec précision.

I.7. TEXTES REGLEMENTAIRES

Pour l'exécution des travaux, l'entreprise sera soumise aux normes, règles et prescriptions en vigueur à la date de la signature du marché et notamment :

- au DTU n°60.1 et ses additifs n°1 et 4 – Plomberie sanitaire pour bâtiments à usage d'habitation
- au DTU n°60.33 – Canalisations en PVC pour EU – EV
- au DTU n°60.5 – Canalisation en cuivre pour distributions
- au DTU n°60.11 – Règles de calculs des installations de Plomberie – Sanitaire
- au DTU n°65,65.1,65.4 – Installations de chauffage centrale
- au DTU n°65.11- Dispositifs de sécurité des installations de chauffage central
- au DTU n°68.1 et 68.2 – Installation de ventilation mécanique
- à l'arrêté du 5 avril 1988- Equipements et caractéristiques thermiques des bâtiments d'habitation
- aux normes AFNOR :

- . Classe D (Equipements sanitaires)
- . Classe P (Evacuations – P 41.102)
- . Classe A (Tubes en acier)
- . Classe C (Installations électriques)
- . Classe E (Robinetterie)
- . Classe S (Lutte contre l'incendie)

- à l'arrêté du 29 Novembre 2000 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments
- aux règles de calculs TH U-TH C- TH E et tous additifs – Calculs thermiques
- à la norme C 15.100 et tous additifs – Installations électriques dans le bâtiment
- au règlement sanitaire départemental type

(liste non limitative).

I.8. LIMITES DES PRESTATIONS

Ne sont pas prévues au présent lot, les prestations suivantes :

LOT VRD

Pour le lot Plomberie - Chauffage :

- Les réseaux d'évacuation EU/EV et EP extérieurs au bâtiment.

LOT GO

Pour le lot Plomberie - Chauffage :

- Les réseaux d'évacuation EU/EV en sol et les attentes EU/EV au sol situées sur terre-plein

LOT MENUISERIE EXTERIEURE:

Pour le lot Plomberie – Chauffage :

- Les mortaises dans les menuiseries (Nbr = 16 U).

LOT PLATRERIE PEINTURE:

Pour le lot Plomberie – Chauffage :

- Dépose-repose des faux plafonds pour la reprise des canalisations.
- Peinture des radiateurs de réemploi et des tuyauteries apparentes.

LOT AUTRES:

Pour le lot Plomberie – Chauffage :

- Chauffe-eaux électriques existants inchangés.
- Reprise des réseaux EF-EC et EU/EV sur réseaux existants.

LOT ELECTRICITE

Pour le lot Plomberie – Chauffage :

- Attente électrique à proximité de :
 - o l'extracteur mural de la Salle de réchauffe. (P maxi = 33 W – Mono 230 V)
 - o de l'étude (3 kW – Mono 230 V)
 - o Four mixte 9 kW –Tri 400 V)

I.9. ACOUSTIQUE

Les installations de chauffage et ventilation devront être conformes à la NRA et n'engendrer aucun bruit dans la transmission.

Les réseaux VMC seront dimensionnés pour une vitesse maxi de circulation de l'air inférieure à 4,00 m/s.

Les canalisations EF seront posées sur des colliers antivibratiles avec tampon.

Le dimensionnement de ces réseaux admettra une vitesse maximale de circulation de l'eau inférieure à 1,00 m/s.

I.10. MISE EN OEUVRE

I.10.1. Généralités

L'ensemble des ouvrages du présent lot comprend la totalité des travaux nécessaires à la parfaite exécution mise en conformité et au bon fonctionnement des installations.

I.10.2. Percements, saignées, scellements

Ils seront entièrement à la charge de l'entreprise pour ceux non indiqués aux plans de réservations.

Rebouchages à la charge de l'entreprise.

I.10.3. Gaines de ventilation mécanique

Les gaines de ventilation seront de qualité M0.

Réalisée en tôle acier galvanisé.

I.11. FRAIS A PREVOIR

Frais éventuellement mentionnés au CCAP ou au CCAG concernant le pilotage et le compte prorata.

Frais de gestion des déchets.

I.12. RESERVATIONS - PERCEMENTS - SAIGNEES - REGARNISSAGES

Tous les percements non prévus aux plans de réservations, saignées et regarnissages complets (trémies techniques, voiles béton, cloisons, etc...) sont à la charge de la présente entreprise, qui devra les réaliser avec soin.

Elle devra les soumettre aux entreprises concernées en début de chantier, suivant les indications du maître d'œuvre.

I.13. CONNAISSANCE DES LIEUX

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance des lieux.

Elle devra se rendre sur place afin de constater la disposition des divers éléments et de ce fait estimer les travaux à réaliser, afin d'assurer une parfaite finition.

L'entreprise est invitée à examiner l'ensemble des pièces constituant le dossier et aura toute latitude pour demander au Bureau d'Etudes PROJELEC tout renseignement complémentaire nécessaire à l'élaboration de son offre.

I.14. PROTECTION AU GEL

En cours de travaux, notamment en période d'hiver, toutes les précautions devront être prises afin d'éviter le gel des réseaux, et ceci pendant les périodes d'essais.

Les réseaux seront vidangés, si nécessaire, ou protégés avec antigel.

I.15. ESSAIS ET REGLAGES

L'entrepreneur procédera aux divers essais et réglages, dont les essais de débit d'air, de bruit (pression acoustique inférieure à 40 dB(A)), de l'étanchéité des réseaux de reprise avant la pose des faux plafonds.

En plus de ses essais propres, l'entreprise devra effectuer les essais et vérification de fonctionnement de ses installations dans les conditions du document technique COPREC N°1, les procès-verbaux de ces essais devront être remis au Maître d'œuvre dans les normes définies par le document technique COPREC N° 2.

I.16. PIECES A REMETTRE PAR LES CONCURRENTS

Les concurrents remettront :

- 1 quantitatif DPGF chiffré et signé avec les prix unitaires et par postes.
- 1 CCTP signé.
- 1 attestation d'assurance et de qualification professionnelle et acte d'engagement.
- Les documents demandés suivant le règlement d'appel d'offre.

L'offre de l'entreprise devra obligatoirement se composer d'un devis quantitatif détaillé en précisant :

Les quantités, les prix unitaires et les prix totaux.

I.17. PIECES A REMETTRE PAR L'ENTREPRISE RETENUE

L'entreprise retenue remettra :

Ces prestations sont entièrement à la charge de l'entreprise :

- Un plan de réservations en 2 exemplaires
- Le dossier des ouvrages exécutés en fin de travaux en 3 exemplaires
- Tous schémas techniques particuliers pouvant être demandé en cours de chantier
- La documentation technique du matériel proposé
- Les notices d'entretien

I.18. GARANTIE ET RECEPTION

La réception sera prononcée conformément au CCAP type après réception des documents demandés et satisfaction totale des essais.

La période de Garantie est de 2 années, à compter de la date de réception, conformément à la loi N°78.12 du 4 janvier 1978.

Garantie du matériel : Le matériel installé devra donner le maximum de fiabilité pour un service permanent. Cette garantie portera sur tous les défauts visibles ou non des matériaux employés, contre tous vices de constructions ou de conception et sur le bon fonctionnement de l'installation, tant dans l'ensemble que dans les détails. Toute pièce ou élément reconnu défectueux sera remplacé.

En cas de défectuosité d'un appareil, la période de garantie sera prolongée d'une durée égale à celle de l'indisponibilité. Aucun remplacement partiel ne sera admis.

I.19. ETUDES TECHNIQUES

Les études techniques seront réalisées par le :

Bureau d'Etudes PROJELEC – 14, rue Tilladet – B.P. 10071 – 71003 MACON Cédex
Tél. : 03.85.38.29.62 – Fax. : 03.85.38.33.28 – Courriel : projelec@projelec.fr

La mission du BET comprend :

- Le présent CCTP descriptif et DPGF
- Les plans de principe à la signature des marchés

Les entreprises devront vérifier les quantités proposées dans le présent document pour permettre un parfait achèvement, fonctionnement, état réglementaire, et conformité par rapport à l'ensemble des pièces écrites, plans, schémas constituant le présent appel d'offres, avant la remise de leur proposition.

Toute omission constatée devra être portée à la connaissance du bureau d'études.

Aucune contestation ou demande de l'entreprise ne pourra être prise en compte après ouverture des plis.

I.20. ELIMINATION DE DECHETS

Il sera demandé à chaque entreprise un effort particulier quant à la gestion et le traitement des déchets.

Chaque entreprise devra donc prévoir l'élimination de ses propres déchets en procédant comme suit :

- 1) Assurer la traçabilité des déchets identifiés et en assurer l'évacuation par une filière agréée
- 2) Identifier clairement ses déchets et établir une évaluation de ses quantités
- 3) Les trier conformément aux exigences de la filière
- 4) Les acheminer sur une décharge agréée, répertoriée par la FNB

La traçabilité des déchets devra être clairement établie.

Il est notamment précisé aux entreprises que les brûlages sur chantier sont strictement interdits.

De plus, les bennes à gravats sont fortement déconseillées (pas de bennes au compte prorata).

Dans l'hypothèse où une entreprise décide l'installation d'une ou plusieurs bennes, elle sera portée responsable des déchets de cette benne, et en devra le vidage tous les jours. Les produits polluants (colle, PVC, etc..) feront l'objet d'un suivi très strict.

Un bilan fin de chantier sera établi au niveau du DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) avec justifications écrites de l'évacuation de l'ensemble des déchets dans un site agréé ainsi que du mode de destruction.

Le dossier DOE devra comprendre :

- 1) L'identification et l'état quantitatif des déchets réellement produits
- 2) La trace écrite de leur élimination

Il est demandé à chaque entreprise une optimisation maximale dans le but de réduire la production globale des déchets

La quantité de déchets produits en cours de chantier sera estimée par l'entreprise et communiquée avec le DOE.

La quantité de déchets estimée pour le lot sera ventilée par catégorie de produits, selon la répartition suivante :

- Gravas, maçonnerie, tuiles m3
- Bois, palettes m3
- Aciers, ferraille, rails Kg
- Déchets, peinture, colle m3
- Plastiques, PVC m3
- Cartons, papiers m3

Toute entreprise défaillante dans le traitement des déchets ou lors de la remise de son document annexé au DOE s'expose à subir une pénalité définie par le Maître d'Ouvrage qui sera reversée au compte prorata pour l'allègement de celui-ci.

I.21. HYGIENE ET SECURITE

L'entreprise tiendra compte obligatoirement dans son offre du coût des mesures d'hygiène et de sécurité nécessaires à la protection de ses travailleurs et des travailleurs des autres corps d'état présents sur le site.

Ces mesures devront être conformes aux textes en vigueur notamment :

- Code du Travail.
- Décret du 9 Janvier 1965 et textes d'application.
- Loi n° 93-1418 du 31/12/93 et Décret 94-1159 du 26/12/94.
- Décret 95-543 du 04/05/1995 et Décret 95-608 du 06/05/1995 (Travailleurs indépendants).
- Décret du 14 Novembre 1988 (Protection des travailleurs contre les risques électriques).

Ces mesures concernent principalement :

- La mise à disposition pour les travailleurs de matériels révisés et entretenus (élévateurs à matériaux, lève-plaques...) destinés à réduire les manutentions.
- Le port des protections individuelles (casques, chaussures de sécurité, lunettes, gants, masques...).
- L'utilisation d'échafaudages roulants ou fixes, plates-formes individuelles roulantes, conformes pour les travaux en hauteur.
- Le respect des consignes de sécurité pour l'utilisation de produits dangereux.
- La pose, l'entretien et la dépose en fin de travaux des protections collectives (balisages, garde-corps...).
- Liste non limitative.

II. DESCRIPTIF DES OUVRAGES

II.1. Plomberie sanitaire

La mise en œuvre des appareils sanitaires comprendra :

- Les consoles, supports, fixations, vis et chevilles tiges filetées et accessoires nécessaires
- Les renforts dans les cloisons légères à incorporer dans les parois
- Les scellements et regarnissages complets
- Les joints d'étanchéité et de désolidarisation passés à la pompe

En fin de chantier, les appareils sanitaires seront nettoyés et rendus en parfait état de marche.

Les vidages et siphons seront nettoyés, débouchés si nécessaire.

Mise en place dans le bâtiment des appareils suivants :

Evier

Evier en céramique à poser avec 2 cuves + 1 égouttoir.

Réversible 120 x 60 – ALLIA ou équivalent Type : ROMANS Réf. : 6900 .

Vidage complet en polypropylène avec siphons, bondes et chaînettes.

Prise pour vidange lave-vaisselle.

Mitigeur monotrou Marque : JACOB DELAFON ou similaire, Type : CANDIDE Réf. : E668

Bec haut tubulaire orientable, avec limiteur de température, régulateur de débit et flexibles d'alimentation.

Meuble sous évier de 120 x 60 – GENTE ou équivalent en stratifié blanc avec 3 portes,

2 retours, 1 tablette intérieure, 1 fond, charnières encastrées avec rappel sans aimant et plinthe.

Découpes latérales pour passage des canalisations

Localisation :

Réchauffe

Divers

Robinet en applique modèle chromé avec siphon tubulaire PVC

Localisation :

Réchauffe

Vidange partielle de l'installation sanitaire.

Dépose des attentes EF-EC et EU de la cuisine existante compris l'obturation par bouchon étanche de leurs réseaux d'alimentation et l'évacuation des canalisations.

Dépose de la liaison EF en tube cuivre de la Salle 2 depuis le sol jusqu'à l'arrivée en gaine technique y compris les organes d'isolement.

Repose de cette liaison en tube cuivre écroui depuis le sol jusqu'à la gaine technique pour permettre les travaux de finitions de cette salle.

Canalisations posées sur colliers isolants, avec robinet d'isolement à purge ¼ de tour.

L'origine de l'eau froide et de l'eau chaude seront les réseaux existants à proximité avec interposition de vannes d'isolement.

Raccordement EF du robinet applique et en EF/EC de l'évier de réemploi et des attentes cuisines avec raccordement sur réseau existant à proximité.

Création d'attente EF et EC placées à 0,40 du sol pour les appareils de la salle de réchauffe.

Ces attentes auront les sections minimum suivantes :

- Lave mains réglementaires DN15

Depuis les réseaux existants, alimentation en tube cuivre écroui avec passage en faux-plafond des appareils sanitaires mis en place puis alimentation en tube PER pour le passage en encastrer dans les parois avec raccordement aux appareils.

Canalisations posées sur colliers isolants, avec robinet d'isolement à purge ¼ de tour.

Toutes les canalisations situées en faux-plafond seront calorifugées en gaine souple isolante qualité M1 anticondensation type Armaflex épaisseur 19 mm pour l'Eau froide et 25 mm pour l'Eau chaude.

Les petites évacuations EU des siphons d'appareils seront réalisées en tuyau PVC, qualité NF Me, compris tés, coudes, culottes et bouchons de visite en bout de colonnes horizontales avec raccordement sur les attentes du lot Gros Œuvre pour les appareils situés sur terre-plein.

Il sera créé en cave un réseau collecteur EU/EV réalisé en tuyau PVC NF Me avec sortie en attente à 1m du mur extérieur en façade Sud-Est pour collecter les évacuations de la cuisine et la future auge.

La pente des évacuations horizontales principales sera au minimum de 2 %.

Tous les percements et traversées de parois sont à la charge du présent lot.

II.2. Chauffage ventilation

Vidanges partielles de l'installation de chauffage, et pose de vannes d'isolement.

Dans les Salles 1, 2, 3, 4, le sanitaire et Dégagement 1, dépose et repose des radiateurs pour permettre les travaux de finition.

Dépose et évacuation d'un radiateur de la salle 4 compris l'évacuation des tuyauteries et obturation des canalisations non réemployées par bouchon étanche.

Dans le dégagement 2, dépose et repose d'un des radiateurs pour permettre les travaux de finition et déplacement de l'autre radiateur qui seront raccordés sur le réseau de distribution existant à proximité.

Dans le Bureau Accueil, déplacement d'un radiateur qui sera raccordé sur le réseau de distribution existant à proximité.

Dans la salle de Réchauffe, dépose et évacuation de deux radiateurs compris leur tuyauterie d'alimentation et obturation des canalisations non réemployées par bouchons étanches et déplacement d'un des trois radiateurs qui sera raccordé sur le réseau de distribution existant à proximité.

Dans le Bureau et dans la salle de Réchauffe, mis en place de radiateurs acier neufs de type panneau habillé REGGANE 3000, raccordés en tube acier sur les tuyauteries de chauffage existantes à proximité.

Chaque radiateur sera équipé de :

- 1 jeu de consoles pour fixations haute et basse dans les parois
- 1 purgeur manuel
- 1 vanne thermostatique ou simple réglage suivant plan
- 1 coude ou té de réglage

Dans les locaux Annexe Réchauffe et Rangement où sera mise en place un doublage isolant des murs extérieurs et où les cloisons seront refaites, dépose des radiateurs fonte existants, et de leurs tuyauteries de raccordement. Ces radiateurs seront remplacés aux mêmes emplacements après rallonge des consoles de fixation si existantes et raccordés sur le réseau de distribution à proximité.

Afin de permettre la mise en place d'un doublage dans le bureau, la salle de Réchauffe, l'Annexe Réchauffe et le Rangement, les colonnes montantes ou horizontales en tube acier situées dans ces locaux seront reprises dans leur totalité.

Remplacement de la robinetterie de tous les radiateurs fonte de réemploi soit :

- 1 purgeur manuel
- 1 vanne thermostatique ou simple réglage suivant plan
- 1 coude ou té de réglage

Ces radiateurs seront désemboués complètement avant leur réinstallation.

Toutes les reprises de circuits seront réalisées en tube acier n tarif I et 10 au-dessus de 50/60.
Peinture antirouille des canalisations installées.

L'ensemble des canalisations aériennes seront posées sur colliers anti vibratiles isolants, compris fourreaux de traversées des parois.

Calorifugeage en faux plafond des tuyauteries apparentes, par gaine souple isolante épaisseur 32 mm.

Tous les percements et traversées de parois sont à la charge du présent lot.

Entrées d'air autoréglables :

Salle 1	2 x 30 m3/h
Salle 2	6 x 30 m3/h
Salle 3	2 x 30 m3/h
Salle 4	4 x 30 m3/h
Bureau accueil et Bureau	1 x 30 m3/h

La fourniture et la pose des entrées d'air autoréglables sont à la charge de la présente entreprise, celle-ci devra cependant toutes indications au lot Menuiserie pour leurs réservations et implantations.

Pose dans le local Réchauffe d'un extracteur mural monobloc à 1 vitesse de fabrication France AIR ou équivalent Type ENERGY 150 débit maxi 280 m3/h
Ventilateur hélicoïde avec grille de façade pare pluie type EG et conduit de traversé du mur de Ø 150x375 mm type ED2.

Il sera équipé d'un volet anti retour au refoulement.

Pilotage du ventilateur par interrupteur M/A compris asservissement et filerie.

(Raccordement électrique au lot électricité).

Tous les percements et traversées de parois sont à la charge du présent lot.

III. TRAVAUX ET PRESTATIONS DIVERS

L'entreprise du présent lot devra :

- Tous les percements, saignées et regarnissages nécessaires à l'exécution des travaux et au parfait achèvement.
- La dépose et la repose éventuelle d'appareils pour permettre l'intervention des autres corps d'état.
- La présentation à l'architecte des échantillons du matériel à installer.
- Les notices de fonctionnement et de garantie du matériel installé.
- Les plans de recollement, en 3 exemplaires, à remettre en fin de chantier.
- La peinture antirouille des supports.
- Le nettoyage du chantier en fin de travaux.
- Les essais et réglages.

OPTION

Option 1 : auge

Mise en place dans la Salle 4 de :

Lavabo collectif 2 postes, 100x36 cm avec dossier percé pour robinetterie

Marque : JACOB DELAFON DUO 2 ou similaire, Réf. : EN290

couvre joint pour montage avec dossier

Fixation sur consoles à vérins réglable avec renforts impératifs pour cloisons légères

Equipé de 1 robinet mural EF et 1 robinet mural EC poussoirs à fermeture temporisée réglable

et aérateur économiseur Marque DELABIE Type : TEMPOSTOP réf 744000 ou similaire

Débit réglé à 4 litres /mn avec temporisation réglée à 7 secondes

Alimentation de cette auge depuis les réseaux EF et EC existant en cave en tube cuivre écroui pour les passages en aérien et en tube PER en encastrer dans les parois pour raccordement à l'appareil sanitaire.

Canalisations posées sur colliers isolants, avec robinet d'isolement à purge ¼ de tour.

Toutes les canalisations situées en faux-plafond seront calorifugées en gaine souple isolante qualité M1 anticondensation type Armaflex épaisseur 19 mm pour l'eau froide et 25 mm pour l'eau chaude.

Les petites évacuations EU des siphons d'appareils seront réalisées en tuyau PVC, qualité NF Me, compris tés, coudes, culottes et bouchons de visite en bout de colonnes horizontales avec raccordement sur le réseau EU/EV existant en cave.

Tous les percements et traversées de parois sont à la charge du présent lot.

Option 2 : Equipement de cuisine

Fourniture et pose des équipements de cuisine suivants :

- Table inox

- Fourniture et pose de table inox avec étagère basse
- - Marque Eurochef type GAS1GK202/17A
- - Construction tout inox AISI 304, ep. 15/10 ème.
- - Dosseret arrière de 100 mm.
- - Dimensions : larg 1200 x Prof 700 mm x Htr 900 mm.

- Lave-mains

- Fourniture et pose d'un lave-mains GC à dosseret EUROCHEF type TOU1806315E
- - Avec dosseret et mitigeur
- - Construction acier inoxydable. Cuve 345 x 245, P. 120 mm
- - Commande au genou. Pré mélangeur EC/EF avec clapet anti retour et réglage de la température.
- - Dimension 440 x 335 x 540

- Meuble bas inox + portes coulissantes

- Fourniture et pose d'un meuble bas inox adossé à portes coulissantes
- - Meuble EUROCHEF type GAS1GK216/14A
- - Construction tout inox AISI 304, ep. 15/10 ème.
- - Etagère intermédiaire, portes doublées – dosseret arrière 100 mm.
- - Dimension Larg 1200 x Prof 700 x Htr 900 mm.

- Etuve 5 grilles minimum pour réchauffage d'une cinquantaine de repas simultanément

- Fourniture et pose d'une étuve Cocktail 5 grilles 60 x40
- - Alimentation 230 V – P maxi = 3 kW

- Armoire haute inox Portes coulissantes

- Fourniture et pose d'une armoire haute inox à portes coulissantes
- - Marque Eurochef type GK40402/03
- - Fabrication Inox AISI 304 18.10
- - 2 portes coulissantes doublées isolées
- - 3 niveaux d'étagères réglables
- - Vérins inox réglable +/- 20 mm
- - Dimensions L 1 200 x P 600 x Htr 1 800 mm

- Chariot de service

- Fourniture d'un chariot de service 3 plateaux de 800 x 500
- - Marque Eurochef type TSA1CHDIV10130

- Four de remise en température

- Fourniture et pose d'un four de remise en température
- - Marque AIR'T
- - Four de remise en température 10 niveaux GN 1/1 au pas de 67 mm
- - Commande et régulation électromécanique
- - Capacité : de 30 à 120 repas
- - Habillage et noufle intérieur en inox 18-10
- - Minuterie 120 mn. Thermostat multipoints
- - Ours d'évacuation et tiroir de récupération des condensats.
- - Casier intérieur 10 niveaux GN 1/1. Support de four intégré
- - triphasé 400 V. Puissance 9.0 kW
- - Dimensions 750 x 700x 1550 mm Compris 10 grilles inox GN 1/1

Maître d'Ouvrage

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
89130 TOUCY**

Opération

**MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE & SECURITE
INCENDIE DU CENTRE LOISIRS**

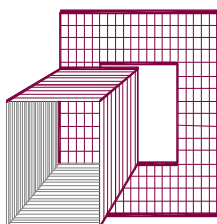
**40 Rue Paul DeFrance
89130 TOUCY**

D.P.G.F.

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

LOT N°03 : PLOMBERIE CHAUFFAGE

Maître d'oeuvre :



a.r.t.s.

Sarl d'Architecture J. labouré - y. sinot
2 rue Blaise Pascal 89300 Joigny
Tel 03 86 91 75 00 - Fax 03 86 91 45 57
contact@cabinet-arts.com

Bureau d'Etudes Techniques :

PROJELEC
BUREAU D'ÉTUDES

14, rue Tilladet
BP 10071

71003 MACON Cedex

☎ 03.85.38.29.62 📧 03.85.38.33.28

Courriel projelec@projelec.fr

LOT CHAUFFAGE - PLOMBERIE SANITAIRE

QUANTITATIF DE REFERENCE	U	Quantités	PU	Total HT
Les entreprises devront vérifier les quantités proposées dans le présent document pour permettre un parfait achèvement, fonctionnement, état réglementaire, et conformité par rapport à l'ensemble des pièces écrites, plans, schémas constituant le présent appel d'offres				
<u>II.1 Plomberie sanitaire</u>				
Evier en céramique à poser de 120 x 60 avec 2 cuves + 1 égouttoir avec mitigeur monotron équipé suivant CCTP Meuble de 120x60 pour dito	U	1		
Robinet en applique chromé avec siphon tubulaire PVC suivant CCTP	U	1		
Vidange partielle des installations sanitaires	Ens	1		
Dépose des tuyauteries EF, EC et évacuations de la cuisine compris obturation de ces réseaux, suivant CCTP	Ens	1		
Dépose de la liaison EF de la salle 2 suivant CCTP Reprise de la liaison en tube cuivre suivant CCTP Ø 20/22	Ens ml	1 12		
Vannes d'isolements ¼ de tour à purge pour dito DN 20	U	2		
Raccords, colliers isophoniques, brasures, fourreaux raccords à sertir	Ens	1		
Raccordement sur réseau EF / EC existant à proximité	Ens	2		
Vanne d'isolement 1/4 de tour EF pour dito Ø 20/27	U	1		
Vanne d'isolement 1/4 de tour EC pour dito Ø 15/21	U	1		
Attente avec vanne d'isolement EF DN15	U	1		
Attente avec vanne d'isolement EC DN15	U	1		
Tube cuivre écroui Ø 12/14 Ø 14/16 Ø 20/22	ml ml ml	12 10 15		
Calorifugeage par gaine souple isolante anti condensation ep = 19 mm: Ø 12/14 Ø 14/16 Ø 20/22 ep = 25 mm: Ø 12/14 Ø 14/16 Ø 20/22	ml ml ml ml ml ml	5 3 4 5 4 4		

LOT CHAUFFAGE - PLOMBERIE SANITAIRE

QUANTITATIF DE REFERENCE	U	Quantités	PU	Total HT
Tube PER Ø 13/16	ml	12		
Vannes d'isolements ¼ de tour à purge DN 15	U	4		
Sujétions pour encastrement tuyauteries dans les cloisons au niveau du raccordements des appareils	Ens	1		
Raccords, colliers isophoniques, brasures, fourreaux raccords à sertir	Ens	1		
Petites évacuations EU des siphons d'appareils en tube PVC NF Me avec raccords sur attente au sol Ø 32,40 et 50	ml	1		
Tube PVC NF Me en attente en façade suivant CCTP DN 50 DN 100	ml ml	2 10		
Ensemble pour raccord PVC NF Me, culottes, tés, manchons coudes et bouchons de visites, colliers de fixation	Ens	1		
Percements et traversées de parois suivant CCTP	Ens	1		
Sous-total H.T. =				
<u>II.2 Chauffage ventilation</u>				
Vidange et remise en eau avec purges de l'installation de chauffage suivant CCTP	Ens	1		
Dépose repose des radiateurs suivant CCTP	Ens	14		
Déplacement des radiateurs suivant CCTP.	U	3		
Dépose des radiateurs et des tuyauteries suivant CCTP	Ens	3		
Radiateurs à reposer devant doublage suivant CCTP	U	2		
Désembouage des radiateurs suivant CCTP	U	19		
Jeux de consoles et fixation	U	3		
Jeux de consoles à allonger	U	2		
Purgeur manuel	U	19		
Robinet simple réglage	U	9		
Vanne thermostatique collectivité	U	10		
Coude ou té de réglage	U	19		
Radiateurs en acier de fabrication FINIMETAL livrés peints blanc RAL 9010 avec bouchons et réductions Type REGGANE 3000 habillé-				
16-22H-750	U	1		
12-11H-750	U	1		
Jeux de consoles et fixations	U	2		
Purgeur manuel	U	2		
Vanne thermostatique collectivité	U	2		
Coude ou té de réglage	U	2		

LOT CHAUFFAGE - PLOMBERIE SANITAIRE

QUANTITATIF DE REFERENCE	U	Quantités	PU	Total HT
Reprise du raccordement de ces 5 radiateurs depuis les canalisations à proximité, en tube acier T1 Ø 15/21 Ø 20/27 Peinture antirouille pour dito	ml ml Ens	25 8 1		
Reprise du raccordement des deux radiateurs neufs depuis les canalisations à proximité en tube acier T1 Ø 15/21 Peinture antirouille pour dito	ml Ens	30 1		
Calorifuge par gaine souple isolante épaisseur 32 mm Ø 15/21	ml	10		
Raccords, colliers isophoniques, soudures, fourreaux, fixations, percements et rebouchages	Ens	1		
Percements et traversées de parois	Ens	1		
Entrée d'air autoréglable Débit 30 m³/h Mise en place des entrées d'air suivant CCTP	U Ens	16 16		
Extracteur monobloc mural, de fabrication France AIR Type ENERGY 150 S équipé suivant CCTP Conduit de traversée de mur Ø150 type ED2 Grille extérieure pare pluie rectangulaire type EG Inter rupteur M/A Raccordement électrique sur attente à proximité	Ens U U U Ens	1 1 1 1 1		
Asservissement de l'interrupteur et du ventilateur suivant CCTP	Ens	1		
Percement du mur pour dito	Ens	1		
Sous-total H.T. =				
<u>IV. TRAVAUX ET PRESTATIONS DIVERS</u>				
Voir descriptif au paragraphe « Travaux divers »	Ens	1		
Sous-total H.T. =				
MONTANT TOTAL € H.T.				
TVA 20,0%				
MONTANT TOTAL € TTC				
<u>OPTIONS</u>				
<u>Option 1 : Auge</u>				
Lavabo collectif de 100 x 36 avec 1 robinet poussoir EF 1 robinet poussoir EC à fermeture temporisée équipée suivant CCTP	U	1		

